



MAGNETIC CONTOUR LINES  
COURBES DE NIVEAU MAGNÉTIQUE

+ 5 gammas/metre .....  
+ 1 gammas/metre .....  
- 0.25 gammas/metre .....  
- 1 gammas/metre .....  
Flight lines ..... 1000  
Lignes de vol ..... 2100

Flight altitude: 150 metres above ground level  
Altitude du vol: 150 mètres au-dessus du niveau du sol  
1 gamma = 10<sup>-8</sup> tesla in SI units  
1 gamma = 10<sup>-8</sup> tesla en unités SI

AEROMAGNETIC VERTICAL GRADIENT MAP  
CARTE AÉROMAGNÉTIQUE DU GRADIENT VERTICAL

MAP 41315G CARTE  
12H/9a,b  
NEWFOUNDLAND  
TERRE-NEUVE

SCALE 1:25 000 ÉCHELLE 1/25 000

Mètres 1000 500 0 500 1000 MILES

Funds for this survey were provided by the Geological Survey of Canada, under the Canada-Newfoundland Mineral Development Agreement, 1984-1989.  
Cette étude a été subventionnée par la Commission géologique du Canada, en vertu de l'accord sur l'exploitation minière entre le Canada et la Terre-Neuve, 1984-1989.

This map was compiled from data recorded during an aeromagnetic gradiometer survey carried out by Aerotec Limited using a rotary wing aircraft. Two streamer magnetometers were mounted in a bird towed 30 m below the helicopter. The magnetometers were vertically separated by a distance of 3 m with each measuring the total magnetic field to a resolution of 0.002 gammas. The survey operations were carried out from November 1986 to August 1987. The flight altitude of the bird was 150 m above ground. The survey lines were flown in a westerly direction at 300 m average flight line spacing. Control lines were flown at an average spacing of 5 kilometres. Flight path recovery was effected using a Global Positioning System supplemented by a vertically mounted video camera.

The vertical gradient values, which approximate closely to the first vertical derivative of the earth's total field, are obtained by dividing the difference between the total field readings of the two magnetometers by their vertical separation. The vertical gradient data were filtered with a digital operator to remove instrument noise. The vertical gradient data from the control lines were not used in the compilation of the map. The data were edited, contoured, leveled and gradient values for contouring (interpolated) on a 25 m grid spacing as the published map scale by automatic computer processes of Aerotec Limited. The base for this map was obtained from a 1:50 000 topographic map published by the Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa.

Copies of this map may be obtained from the Department of Mines and Energy, St. John's, Newfoundland, or from the Geological Survey of Canada, Ottawa. The survey data used to compile this map are available in digital form from the Geological Survey of Canada at the cost of retrieval and copying.

Cette carte a été dressée d'après les données enregistrées au cours d'un levé aéromagnétique réalisé par Aerotec Limited, deux magnétomètres orientés à vapeur du rotor étant montés sur un hélicoptère à 30 m sous l'hélicoptère. Les magnétomètres étaient séparés verticalement de 3 m et chacun mesurait le champ magnétique total à une résolution de 0,002 gamma. Le levé a été effectué de novembre 1986 à août 1987. L'altitude du hélicoptère était de 150 m au-dessus du sol. Les lignes de vol étaient en direction est-ouest et espacées de 300 m en moyenne. Les lignes de contrôle avaient un espacement moyen de 5 km. Les recouvrements des trajectoires de vol a été effectué par le système radio de positionnement GPS complété par une caméra vidéo montée verticalement.

Les valeurs du gradient vertical, voisines de la première dérivée verticale du champ total terrestre, ont été obtenues en divisant la différence des lectures du champ magnétique total effectuées par les deux magnétomètres, par leur séparation verticale. Les données de gradient vertical ont été filtrées au moyen d'un opérateur numérique de façon à supprimer le bruit de l'instrument. Les données du gradient vertical des lignes de contrôle n'ont pas été utilisées pour le dressage de la carte. Les données ont été corrigées, complétées, nivelées et les valeurs du gradient (interpolées) sur une grille de 25 m en fonction de l'échelle de la carte par un procédé informatisé automatique d'Aerotec Limited. La base de cette carte a été reproduite à partir du recouvrement topographique au 1/50 000 publié par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Ottawa.

Des exemplaires de cette carte sont disponibles au ministère des Mines et de l'Énergie à St. John's, Terre-Neuve, ou à la Commission géologique du Canada à Ottawa. Les données du levé utilisées au dressage de cette carte sont disponibles sous forme numérique à la Commission géologique du Canada au coût de recouvrement et de reproduction des données.

MAP 41315G CARTE  
12H/9a,b  
NEWFOUNDLAND  
TERRE-NEUVE